AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

03 février 2015

Première réunion du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris créé par l'AMF et la Banque de France.

Le 28 janvier 2015 s'est tenue la première réunion du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris. Créé sous l'impulsion de l'AMF et de la Banque de France, ce Haut Comité Juridique représente une réelle innovation en raison de son positionnement et de sa composition. Indépendant, reposant sur des experts reconnus, il permettra d'anticiper les évolutions internationales et de préciser les positions juridiques de la place financière de Paris.

La réunion d'installation du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris s'est tenue le 28 janvier 2015. Présidé par Michel Prada, Inspecteur Général des Finances Honoraire, son secrétariat général a été confié à Gérard Gardella, ancien Magistrat et précédemment Directeur Juridique du groupe Société Générale.

Les objectifs du Haut Comité sont les suivants :

- proposer des projets de réformes à même de promouvoir la compétitivité juridique de la Place de Paris,
- aider et accompagner les autorités publiques dans le cadre des travaux de négociation des textes européens et internationaux,

- renforcer la sécurité juridique en fournissant des réponses à des questions juridiques intéressant l'ensemble des acteurs financiers à la fois publics et privés.

La Banque de France et l'AMF ont participé activement à la création du Haut Comité qui avait été décidée à l'occasion du plan stratégique 2013-2016 de l'AMF.

Gérard Rameix, Président de l'AMF : " Je me félicite de la constitution de ce Comité qui facilitera le lien entre les tâches de régulations et les travaux juridiques de nature académique, utiles aux régulateurs ".

Robert Ophèle, Sous-Gouverneur de la Banque de France : " Ce Comité conduira ses travaux en toute indépendance et permettra aux régulateurs de disposer d'un lieu de confrontation des idées dans le domaine juridique ".

À l'issue de cette première réunion, Michel Prada a souligné : " Le Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris traitera, selon une approche pluridisciplinaire, en priorité de sujets aidant à promouvoir la compétitivité de la Place. Il a décidé d'engager sans attendre une réflexion sur le droit des titres. Il consultera à bref délai les acteurs économiques sur les projets qui pourront aider, en matière juridique, à améliorer notre compétitivité ".

Constitué sous forme d'association de la loi de 1901, il est composé de la manière suivante :

- Président : Michel PRADA
- Secrétaire Général : Gérard GARDELLA
- Membres de droit : Autorité des Marchés Financiers, Banque de France
- Membres experts :

- Andrew A. BERNSTEIN, Avocat associé, Cleary Gottlieb
- Jean-François BIARD, Retraité, ancien banquier d'affaires
- Dominique BORDE, Avocat associé, Paul Hastings
- Alban CAILLEMER du FERRAGE, Avocat associé, Jones Day
- Jacques DELMAS-MARSALET, Conseiller d'État Honoraire
- France DRUMMOND, Professeur à l'université Paris II
- Claire FAVRE, Présidente Honoraire de la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation, Vice-Présidente de l'Autorité de la Concurrence

- Didier MARTIN, Avocat associé, Bredin Prat
- Alain PIETRANCOSTA, Professeur Université Paris I
- Stéphane PUEL, Avocat associé, Gide Loyrette Nouel
- Christian SCHRICKE, Conseiller d'État Honoraire, Délégué Général de l'ANSA
- Hubert De VAUPLANE, Avocat associé, Kramer Levin.

La Direction Générale du Trésor, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ainsi que la Chancellerie participent aux réunions du Comité.

Contacts presse :
Direction de la communication de l'AMF - Florence Gaubert - Tél. : +33 (0)1 53 45 60 34 ou +33 (0)1 53 45 60 28
Service de presse de la Banque de France - Tél : + 33 (0)1 42 92 39 00
Service Communication de l'ACPR - Dominique Poggi - Tél : + 33 (0)1 49 95 42 59

Mots clés INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT ANNUEL

INSTITUTIONNEL

13 mai 2020

L'Autorité des marchés financiers

RAPPORT ANNUEL

INSTITUTIONNEL

29 avril 2020

Rapport annuel 2019 de l'AMF

RAPPORT ANNUEL

INSTITUTIONNEL

29 avril 2020

Rapport annuel 2019 - Annexes

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02